

Entre servitude et autonomie Quelle place pour l'écriture dans les sciences du langage ?¹

Jean-Marie Klinkenberg
de l'Académie royale de Belgique
Université de Liège
jmklinkenberg@ulg.ac.be

Je voudrais reprendre ici la question de la relation entre langue parlée et langue écrite, non pas dans tous ses aspects, mais en la limitant à la question générale de l'écriture. Il s'agit assurément là d'une question qui relève de la linguistique générale — voire de la sémiotique générale — et non de la seule linguistique française. Il n'empêche qu'un certain nombre des propositions les plus marquantes sur le sujet, tant du côté de ceux que j'appellerai ci-après les autonomistes que du côté des hétéronomistes, ont été exprimées par des francophones, et parfois dans le cadre strict de la linguistique française (du premier côté, on pensera par exemple aux travaux d'Anne-Marie Christin, et de l'autre — excusez du peu — à Ferdinand de Saussure). Quant à la question de l'orthographe française, elle n'a cessé de renvoyer, le plus souvent implicitement mais très explicitement chez l'infatigable pionnière qu'a été Nina Catach, à des définitions de l'écriture, et à la problématique de la relation entre langue parlée et langue écrite.

1. Introduction : entre autonomisme et *glossographisme*

Les débats sur la relation entre langue écrite et langue orale renvoient à une hésitation majeure entre plusieurs conceptions de l'écriture. La situation est résumée de manière lumineusement simple par le *Dictionnaire raisonné de la théorie du langage* : « Il existe une controverse concernant le caractère dérivé ou autonome de l'écriture par rapport à l'expression orale » (Greimas et Courtés, 1979 : 115).

Ainsi, on observe que les théoriciens peuvent tendre vers deux pôles.

Le premier est occupé par les glossographistes (ou encore hétéronomistes, logocentristes, représentationalistes : l'inflation terminologique est ici spectaculaire); l'autre par les autonomistes. Pour les premiers, la langue écrite n'est rien d'autre qu'un transcodage de la langue orale, la part spatiale de l'écriture étant inféodée à sa part verbale, voire tout simplement ignorée ; pour les seconds, c'est cette part spatiale qui prédomine.

Ces positions ne sont pas diamétralement opposées, et c'est pourquoi j'ai dit qu'elles s'ordonnaient le long d'un axe. Et d'ailleurs, plutôt que polaire, l'opposition est surtout d'extension : la conception glossographiste est une conception stricte (provinciale, diront ses détracteurs) ; la conception autonomiste est une conception large (pan-sémiotique, diront ses critiques, tout le sémiotique finissant par se résorber dans le concept d'écriture).

Conformément à l'objectif des conférences plénières de ce congrès, mon propos visera à faire le point sur la question. Mais je ne limiterai pas là mon ambition : ce point, nous le ferons en examinant l'une et l'autre des conceptions que je viens de nommer, pour en faire apparaître leurs conséquences ultimes. Nous en testerons ainsi l'intérêt et les limites, pour finalement aboutir à une définition de l'écriture qui, complétée au fur et à mesure que des objections surgiront, devrait au bout du compte échapper aux critiques qui auront été formulées.

Je commencerai par la conception étroite, ou glossographe ; c'est en effet la mieux connue des linguistes, raison pour laquelle je serai aussi plus rapide pour en traiter.

2. La conception glossographe

Si la tradition glossographe est solide, c'est qu'elle a longtemps constitué la doxa de la linguistique. Et cette contre cette doxa que s'élèvera le courant de pensée autonomiste.

Pour ses fidèles, l'écriture est une « sémie substitutive », selon l'expression d'Eric Buysens (1943 : 49) : elle aurait en effet pour fonction sémiotique exclusive de noter le langage oral. C'était déjà le point de vue de Saussure, du moins du Saussure public du *Cours*², qui proclame sinon l'indignité du moins le caractère ancillaire de l'écriture : « Langue et écriture sont deux systèmes distincts : l'unique raison d'être du second est de représenter le premier », énonce une de ses phrases maintes fois citée ; idée que Bloomfield reprendra, dans une citation non moins célèbre : « Writing is not language, but merely a way of recording language by visible marks » (1933 : 21). Et sans doute est-ce André Martinet qui formule ce point de vue glossographe de la manière la plus radicale : pour lui, il n'y a écriture que quand il y a « asservissement du pictural à l'oral » (apud Cardenas, 2001 : 97).

Dans cette perspective, l'écriture serait un dispositif sémiotique où les signifiants graphiques renvoient à des signifiés qui sont eux-mêmes toujours et exclusivement des signes linguistiques. Et dès lors, puisqu'aucune autonomie ne lui est reconnue par rapport à la langue orale, toute fonction sémiotique propre lui est déniée.

Mais pas plus que l'autonomiste, la position glossographe n'est homogène : on peut distinguer un glossographe strict et un glossographe relatif.

2.1. Critique du glossographe strict

Dans le premier cas, la langue écrite est réputée fournir une représentation de la langue orale, laquelle s'identifie avec la langue tout court. Ce que Jacques Derrida appellera le phonocentrisme. Une telle représentation est fatalement imparfaite et déformante, et les déformations qu'elle produit, loin de revêtir une quelconque fonction sémiotique, constituent une tare.

Ce phonocentrisme récuse logiquement toute approche linguistique ou sémiotique de l'écriture ou ne l'autorise qu'au prix de contorsions logiques ou rhétoriques. En effet, lorsque d'aventure les glossographes stricts semblent apercevoir qu'il pourrait y avoir des fonctions sémiotiques propres à l'écriture, ils excluent ces fonctions du champ de l'étude, au nom d'une pétition de principe qui est la pureté linguistique de l'écriture. C'est ce qui arrive par exemple lorsqu'Eric Buysens examine des phénomènes comme les guillemets : pour lui, ces guillemets ne sont rien d'autres que les traces « d'une sémie directe *vivant en parasite* sur la sémie substitutive qu'est l'écriture », 1943 : 50 ; nous soulignons). Buysens suit ici le Saussure du domaine public : les traces de l'autonomie de l'écrit, que ce dernier aperçoit bien, sont pour lui autant de trahisons de la « vraie » langue.

On le voit, une telle position s'appuie sur une conception restrictive de la langue, familière à ceux qui observent le tour pris par la linguistique depuis le début du XXe siècle. On sait que cette discipline s'est alors efforcée de réhabiliter un langage parlé jusque-là sans légitimité. Mais elle l'a fait au point qu'elle allait y voir l'essence même du langage.

Peut-être sans le savoir, les linguistes de l'ère moderne s'inscrivent ainsi dans une tradition ancienne, suivie par Voltaire qui voyait dans l'écriture « une peinture de la voix », et par Rousseau,

lequel énonçait que « Les langues sont faites pour être parlées, l'écriture ne sert que de supplément à la parole... L'écriture n'est que la représentation de la parole ». Et il est de fait qu'on n'est pas bien loin du mythe de la caverne : si l'écriture trahit la langue, c'est bien au nom de la distinction implicite entre d'une part une Langue idéale, inscrite dans un univers tout de permanence et de nécessité, proche du monde des idées selon Platon; de l'autre une langue quotidienne, terrestre, celle du monde sublunaire, règne du contingent et du passager. Et c'est à cette langue imparfaite que renvoie l'écriture.

C'est cette tradition d'une écriture faisant violence à la nature que Jacques Derrida critiquera dans sa *Grammatologie* (1967), apportant ainsi le soutien du discours philosophique à la perspective autonomiste.

Mais on peut parfaitement critiquer le glossographisme strict en restant sur le plan linguistique et sémiologique. Et c'est à partir de ce lieu que nous formulerons trois observations.

La première est qu'en faisant de l'écriture un ensemble de signifiants ayant des phonèmes pour seuls signifiés³, le glossographisme strict postule une certaine transparence de l'écriture. Autrement dit, il repose sur le postulat implicite qu'une relation immédiatement transitive vers la langue orale (relation d'une certaine « rigidité dictionnaire », dit Massimo Marazzi⁴) est possible.

Or — et c'est la deuxième observation — ce postulat repose lui-même sur une conception linéaire des mécanismes psychologiques présidant à la diction et à la lection⁵, conception qui reste le plus souvent implicite mais qui, lorsqu'elle s'explique, révèle ses faiblesses. Nous trouvons cette explicitation chez Buysens : « Lorsqu'on lit l'écriture, on substitue les sons de la parole aux caractères écrits, et c'est à partir de la parole qu'on passe à la signification » (1943 : 49). Or les études contemporaines portant sur les processus de diction et de lection mettent en évidence le caractère naïf de ce schéma substitutif et reposent sur l'hypothèse — confirmée sur le terrain neuropsychologique par l'étude des troubles de l'écriture et de la parole — d'un « modèle à deux voies » (Roeltgen & Heilman, 1984, Ellis & Young, 1988).

Selon *ce* modèle à deux voies, les procédures de diction — pour ne prendre qu'elles en exemple — suivraient deux cheminements distincts : la voie lexicale et la voie phonologique. La voie lexicale donne un accès direct à la forme écrite globale, nécessairement stockée en mémoire au préalable, en une démarche qui implique ou non la mobilisation du sens et que certains (dont Fayol et Jaffré, 1992) nomment « adressage ». La voie phonologique établit des relations entre phonèmes et graphèmes, au cours d'un processus complexe, car il comporterait trois étapes : (1) une phase de segmentation de l'énoncé en unités phonémiques, (2) une phase de conversion, au cours de laquelle les phonèmes sont traduits en graphèmes, et enfin (3) une phase d'assemblage graphémique, au cours de laquelle les règles internes du système sont appliquées⁶.

Tout ceci empêche évidemment de concevoir l'écriture comme un répertoire dictionnaire simple, ce qui ne serait pertinent que pour la phase de conversion. (Et encore la chose est-elle discutable, comme on va le voir). On peut au moins en conclure qu'une théorie de l'écriture doit mettre en évidence l'originalité des règles intervenant lors de la phase d'assemblage, règles qui ne correspondent pas à celles que l'on peut établir pour le langage oral.

En nous plaçant sur un plan épistémologique plus abstrait, nous sommes donc amenés à considérer l'écriture comme une sémiotique. Or une sémiotique est un ensemble de relations d'une part entre forme et substance, de l'autre entre un plan de l'expression et un plan du contenu s'interdéfinissant mutuellement (une commutation d'unités sur un de ces plans étant supposée correspondre à une modification des rapports sur l'autre plan).

Ceci implique donc — et c'est notre troisième observation — que l'on considère autant le plan de l'expression de la sémiotique qu'est l'écriture que son plan du contenu. Or on s'avise que ce plan du

contenu est le seul auquel s'intéressent les glossographes stricts, au nom de l'idéologie de la transparence. Et encore partent-ils du postulat que toutes les unités de ce plan sont des unités dont la nature est linguistique, et que la structure générale de ce plan est connue, puisqu'elle est donnée préalablement. Or non seulement la structure du plan du contenu de la sémiotique qu'est l'écriture présente des originalités, mais le plan de l'expression de cette sémiotique est condamnée à rester méconnue : ni sa structure ni sa substance n'intéressant les glossographes stricts.

La conclusion de tout ceci est qu'une théorie de la langue écrite doit ménager une place aux spécificités de structure et de substance présentées par l'écriture sans les renvoyer à l'enfer du « parasitisme ». En particulier, cette description du rapport des deux plans doit être menée d'une façon qui permette de rendre compte du modèle à deux voies, mais de manière plus générale elle doit aussi rendre compte de la structure du plan de l'expression de la sémiotique qu'est l'écriture. Retenons cette exigence, importante pour la suite.

2.2. Critique du glossographisme relatif

2.2.1. Le glossographisme relatif au sein des « solutions de l'écriture »

Rendre compte du modèle à deux voies, c'est ce que devrait en principe permettre ce que j'appelle le glossographisme relatif. Relatif car l'écriture y est réputée non point renvoyer à la langue orale de manière transitive, mais fournir une « image » de cette langue orale (une métaphore sur laquelle nous aurons à revenir). Autant le glossographisme strict condamne par avance toute sémiotique de l'écriture, autant le glossographisme relatif offre la possibilité d'envisager la langue écrite comme un système distinct, certes étroitement corrélé à celui de la langue parlée, mais connaissant des règles propres.

Cette perspective connaît sa meilleure expression chez Nina Catach, qui s'inscrit dans la lignée de la glossématique, et qui, plus que tout autre chercheur, a tenté de systématiser la complexe orthographe française. Ainsi formule-t-elle la thèse du glossocentrisme relatif : « L'écriture *double* la langue phonémique non pas dans le sens qu'elle 'est son double', mais en ce sens qu'elle s'est créée à côté du langage premier sa place propre » (1988b : 253).

Mais encore faut-il préciser ce que l'on peut entendre par « doubler » la langue orale, le verbe « doubler » restant bien mystérieux si on n'en explicite pas le sémantisme.

Pour Catach, quatre familles de techniques permettent potentiellement cette opération, et produisent autant « d'images » de la langue orale : c'est ce qu'elle appelle les « quatre solutions de l'écriture » (1988b). Si la première est celle du phonocentrisme, les autres s'en éloignent graduellement, en soulignant chaque fois un gain de l'autonomie de l'écrit. Mais on reste bien — sauf peut-être dans la quatrième solution, comme on va le voir — dans une perspective glossographe, les énoncés de la langue orale restant dans chaque cas le point de référence.

La première solution, toute théorique, consiste à transposer terme à terme les unités phonémiques en unités graphiques : simple changement de substance, la forme de l'expression restant identique. Nous retrouvons donc ici le glossographisme strict, mais aussi ses apories. Car l'hypothèse d'une forme de l'expression restant identique est hasardeuse : c'est à bon droit que Jakobson fait remarquer que « les lettres ne reproduisent jamais complètement les différents traits distinctifs sur lesquels reposent le système phonématique, et négligent infailliblement les relations structurales entre ces traits » (1963 : 116) ; il est dès lors « impossible de soutenir que la forme linguistique est manifestée par deux substances équipollentes — graphique et phonique » (1963 : 117).

La seconde solution consiste à élaborer deux ensembles distincts de formes de l'expression, correspondant simultanément au même contenu : le signe peut alors être considéré comme restant unique.

Dans la troisième solution, les signes du langage phonémique et du langage graphique coexistent côte à côte, dans une langue unique. Simplement, les seconds offrent une analyse de cette langue distincte de celle que produisent les premiers (et ici, Catach invoque l'exemple français des marques de la personne, différentes dans les deux codes).

Enfin — et c'est la quatrième solution —, il arrive que pour des raisons historiques, les deux systèmes divergent au point qu'on peut les considérer comme deux langues différentes. Ici, Catach ouvre sans le savoir une boîte de Pandore : en effet, elle ouvre ici la porte à la perspective autonomiste, mais ne propose ici aucun des garde-fous dont nous verrons combien ils sont nécessaires pour ne pas résorber tout le sémiotique dans le concept d'écriture.

Cette spectaculaire ouverture constitue de toute évidence chez Catach une inadvertance, car elle ne vise pas le véritable autonomisme, qui aboutirait — comme on va le voir (§ 4.2.) — à faire une écriture des pièces héraldiques, de la notation chimique ou des schémas de montage électrique ; ce qu'elle envisage ici, ce sont des cas extrêmes de la troisième solution, où les procédés graphiques manifeste sur une analyse de la langue très originale. Ce qui le montre est la nature des exemples mobilisés : elle oppose ainsi chinois littéraire classique (écrit, devrait-elle préciser) au chinois standard moderne, l'arabe coranique (écrit) aux parlers arabes dits dialectaux, au kurde et berbère.

Si nous faisons de ces cas des applications de la troisième solution et que nous éliminons ceux des pièces héraldiques, de la notation chimique ou des schémas de montage électrique, ce sont donc les deuxième et troisième solutions qui représentent le glossographisme relatif⁷.

2.2.2. Une relation entre langue écrite et langue orale. Mais quelle relation ?

Pour les tenants de cet autonomisme-là, la langue a donc deux modes d'existence : l'oral et l'écrit. Mais quel est le rapport qui s'institue entre ces modalités ? Tous s'accordent pour dire qu'il n'y a pas hiérarchie, mais complémentarité : « Bien que les messages reçus ne passent pas nécessairement par l'oral, ils sont étroitement connectés au *verbal* » (Catach, 1988b : 243).

Complémentarité, correspondance, connection... Pour que la relation visée ne reste pas mystérieuse, il importe de préciser à quoi ces termes renvoient exactement. En d'autres, quel est le degré d'indépendance des deux modalités ?

C'est ici que les controverses se font vives. En simplifiant, on peut dire que les positions s'échelonnent sur un axe dont les deux pôles sont la tendance à affirmer une relative indépendance, positions représentées chez Anis ou Vachek, et la tendance à affirmer une plus grande solidarité, observable chez Catach.

En héritier de l'école pragoise, Josef Vachek plaide déjà dès 1939 pour la thèse de deux systèmes sémiotiques distincts, dépourvus de structure commune, et entre lesquels il n'y a pas de relation de dépendance : pour lui, langue orale et langue écrite constituent des normes (*Sprechnorm* et *Schriftnorm*) qui, dans une société donnée, ont des fonctions complémentaires certes, mais nettement distinctes, et immédiatement identifiées comme telles par les usagers. Et il faut rejeter l'idée tentante que ces deux normes soient subordonnées à une langue d'un niveau plus élevé (*universale Sprachnorm*).

S'il y a autonomisation chez Vachek, c'est qu'il entend faire voir combien la pratique des spécificités de langue écrite s'éloigne des pratiques de la langue orale, combien le langage écrit répond à des besoins culturels différents de sa contrepartie orale. Mais Vachek reste un linguiste et c'est toujours la langue qu'il a en vue. Nous allons voir que cette conception de l'écriture comme répondant à des besoins culturels spécifiques va mener à un autonomisme beaucoup plus radical, comme celui que défendra Roy Harris (§ 4.1.).

Mais évidemment, mettre en avant ces spécificités n'implique pas l'absence totale de relations, admet Vachek dans ses travaux postérieurs (1973). Toutefois ces relations qui s'établissent bien entre les éléments des deux systèmes sont à ses yeux non point de référence (on ne peut, estime-t-il, soutenir qu'une unité du plan de l'expression écrite ait pour contenu une unité du plan de l'expression oral) mais de correspondance. Encore ces correspondances ne mettent-elles pas systématiquement en regard des unités graphiques et des unités phonologiques, en dépit du fait qu'elles sont nombreuses dans les écritures « alphabétiques » : elles s'établissent simultanément à plusieurs niveaux, de manière originale, comme le montrent le cas des écritures idéographiques ou encore l'existence, dans les écritures alphabétiques, d'homophones non homographes. Rendre compte dans la norme orale d'une fonction régie par la norme écrite exige ainsi un travail de transposition qui fait bien apparaître l'indépendance des deux systèmes (par exemple, l'espace entre deux paragraphes doit faire l'objet d'une glose complexe si l'on veut en rendre compte oralement).

Ce sont ces transpositions qui amènent Nina Catach à postuler l'existence d'un système sémiotique global et abstrait (L'), au sein duquel s'établissent les correspondances entre langue parlée (« langue phonémique ») et langue écrite (« langue graphémique »). Il ne s'agit toutefois pas d'une simple correspondance terme à terme, mais d'une complémentarité, qui garantit l'autonomie relative des deux sous-systèmes.

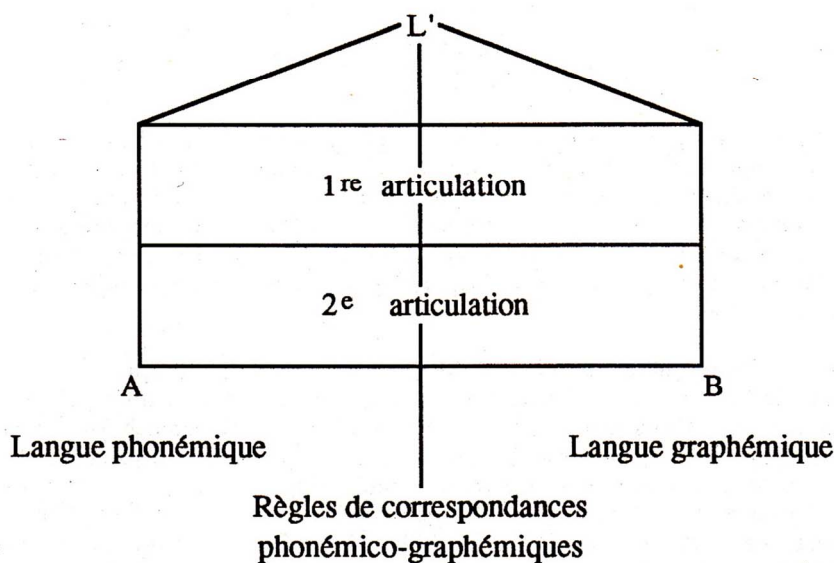


Fig. 1. Le modèle L prime de N. Catach

En définitive, tous les glossographistes relatifs s'accordent tous pour voir dans les écritures des plurisystèmes composites et pour consacrer beaucoup de soins à la description interne de ces plurisystèmes. Dans celui du français, Catach distingue ainsi les phonogrammes, les morphogrammes et les logogrammes, quatre familles de signes notant tantôt des phonèmes ou des groupes de phonèmes, des morphèmes ou des unités de sens globalement identifiées, lesquelles jouent le même rôle que les idéogrammes dans d'autres types d'écriture. Jacques Anis distingue également des logogrammes, unités significatives, d'autres unités qu'il nomme alphagrammes, et qui sont purement distinctives, mais aussi des topogrammes, « organisateurs de la séquentialité et indicateurs syntagmatiques et énonciatifs » (Anis, 1998 : 15).

3. Transition. L'écriture comme phénomène spatial

3.1. *Que serait donner une « image de la langue » ?*

Nous voici donc bien loin du phonographisme. Néanmoins, le glossographisme relatif défini comme on vient de le faire présente encore un caractère insatisfaisant. Car il continue à voir dans l'écriture un phénomène transitif : implicitement, c'est encore et toujours la langue orale qu'il s'agit de retrouver derrière la langue écrite, puisque cette dernière fournit une « image » de la première.

Il convient donc de s'arrêter ici sur ce mot d'« image » pour le prendre au sérieux.

Pour mieux comprendre ce que ce concept implique, nous pouvons recourir ici à la théorie de l'icône, qui a été particulièrement bien développée en sémiotique visuelle. Selon le Groupe μ (1992), toute icône met en relation des actualisations d'unités du plan du contenu et d'unités du plan de l'expression par le biais de transformations réglées et systématiques. Par transformation, il ne faut pas entendre un processus affectant réellement les objets sur lesquelles elle porte : le mot désigne tout simplement un modèle logique rendant compte des relations existant entre ces objets. Dans le cas présent, il s'agit des relations de motivation entre le référent et le stimulus (ou manifestation sensorielle de cet autre modèle qu'est le signifiant), l'élaboration de ce modèle logique étant rendue possible par la commensurabilité entre les deux instances concernées. De bons exemples de transformations en sémiotique visuelle sont l'échelle, les projections en deux dimensions, ou le filtrage des dominantes chromatiques pour obtenir du noir et blanc ou des niveaux de gris. La transformation rend compte de ce qui est conservé du référent, mais aussi de la spécificité de l'icône.

On voit immédiatement quel service le concept de transformation peut rendre dans le problème qui nous occupe : il permet de décrire les ressemblances et les différences entre langue orale et langue scripturale (par exemple lorsqu'elles portent sur des thèmes comme le niveau d'analyse des morphèmes).

Mais surtout, avec le concept de transformation, nous nous éloignons définitivement de l'idée d'une relation transitive et d'une dépendance linéaire entre le scriptural et l'oral. En effet, les opérations de transformation sont symétriques ; autrement dit, elles peuvent être appréhendées dans les deux sens.

Par ailleurs, la transformation rendant compte de ce qui est conservé de la langue, mais aussi de la spécificité de l'image qui en est donnée, nous nous mettons en mesure de toucher du doigt ce qui constitue l'essence de la langue écrite, et qui provient de la nature des transformations mobilisées.

Ce qui nous amène à nous demander quel est le point commun à toutes les transformations scripturales.

3.2. *Vision et espace*

Revenons à l'exigence que je formulais plus haut (§ 2.1.) d'une prise en considération du plan de l'expression de la sémiotique qu'est l'écriture.

Et pour cela, méditons ici le passage déjà cité où Jakobson récuse l'idée que la forme linguistique puisse être manifestée par des substances graphique et phonique qui seraient équipollentes : pour lui, cela est tout aussi impossible « que de prétendre que la forme musicale est constituée par deux variables — les notes et les sons. Car, de même qu'on ne peut abstraire la forme musicale de la matière sonore qu'elle organise, de même la forme, en phonématique, doit être étudiée en relation avec la matière que le code linguistique choisit, réadapte, dissèque et classifie selon ses propres voies. Comme les échelles musicales, les structures phonématiques constituent une intervention de la culture dans la nature, un artifice qui impose des règles logique au continuum sonore » (1963 : 117).

Le propos peut parfaitement être transposé à la langue écrite : quelle est la matière que le code linguistique choisit, réadapte, dissèque et classe selon ses propres voies ? C'est une autre façon de poser la question de savoir quel est le point commun à toutes les transformations scripturales. Or ce point commun est le suivant : c'est le fait qu'elles s'expriment toutes dans l'espace, véritable matière de la langue écrite.

Et la source de cette spécificité provient elle-même du fait que l'écriture fait basculer la parole du canal oral sur le canal visuel.

Or les sémiotiques qui transitent sur l'un et l'autre de ces canaux sont profondément affectées par les propriétés de ceux-ci⁸. Il n'est évidemment pas question de ramener toute la question du sens à la nature du canal (elle-même dépendant de l'état historique d'une technologie), comme le veut une position polémique résumée dans la formule bien connue de Mc Luhan « Le médium, c'est le message » ; mais de prendre au sérieux l'idée que les aspects matériels de la communication font de plein droit partie du travail de la signification.

Je précise que par canal, j'entends d'une première part l'ensemble des stimuli des signes, qui dépendent du support matériel permettant leur transmission, et de seconde et troisième parts les caractéristiques des appareils émetteurs et récepteurs. C'est que la configuration des énoncés dépend de ces instances de transmission. Les appareils visés ne sont en effet sensibles qu'à une gamme spécifique de phénomènes physiques. Ainsi, le canal auditif ne permet pas de traiter à la fois autant d'informations que le canal visuel, beaucoup plus puissant. Ce dernier permet en effet de faire transiter 10^7 fois plus d'informations que le premier, dans le même laps de temps (cfr Groupe μ , 1992). Cette différence de puissance a des répercussions non négligeables sur les modes d'organisation des unités sémiotiques dans un syntagme. On peut aisément constater que les sémiotiques s'appuyant principalement sur l'ouïe privilégient les syntaxes linéaires (où les informations se présentent pour être traitées les unes après les autres⁹), et que celles qui exploitent la vision font un usage de syntaxes tabulaires, où l'on traite simultanément un certain nombre d'informations, une simultanéité autorisée par la puissance du canal. Les esthéticiens avaient déjà été attentifs à cette distinction, eux qui distinguaient d'un côté les arts du temps — avec les productions verbales ou la musique — et de l'autre les arts de l'espace, avec la peinture, le dessin ou la sculpture.

Lorsque deux variétés d'une même sémiotique mobilisent des signes fondés sur des stimuli différents — autrement dit lorsqu'elles exploitent des canaux différents —, ceci entraîne une conséquence importante : on ne saurait avoir une équivalence parfaite entre la variante du code transitant par le canal a et celle qui transite par le canal b, puisqu'un canal particulier fait peser des contraintes spécifiques sur l'organisation de ces signes. On doit au contraire s'attendre à ce qu'en passant d'un canal à un autre, les messages performés à partir d'un code donné perdent une partie de leurs caractéristiques — par exemple, dans le cas de l'écriture, un certain type de fonctionnement des embrayeurs — mais gagnent en échange d'autres caractéristiques.

Ainsi, la transformation que les énoncés linguistiques subissent en passant par la modalité sensorielle qu'est la vision, fait qu'ils conservent leur caractère linéaire — trait que tous les tenants de la conception autonomiste semblent vouloir conserver (cfr § 4.1.) —, tout en acquérant un caractère de tabularité que leur confère leur spatialité.

Et c'est bien cette dimension spatiale qui est importante lorsqu'on définit l'écriture, et non son caractère visuel¹⁰ : celui-ci est tout au plus la source de ladite spatialité. On constate en effet que cette spatialité peut être exploitée sur d'autres canaux que le visuel. Par exemple les signes scripturaux peuvent faire l'objet d'une transposition tactile, se définissant eux aussi par une disposition spatiale. On attribue à Valentin Haüy (1745-1822), fondateur de l'Institution des jeunes aveugles de Paris, le mérite d'avoir établi que les aveugles sont capables de lire l'écriture alphabétique par le canal tactile, quand les

lettres sont imprimées en relief. C'est son disciple Louis Braille (1809-1852) qui tira toutes les conséquences de ceci en inventant la matrice à 6 points connue depuis lors comme « l'écriture Braille » (Harris, 1995 : 67). Il ne s'agit pas là d'un phénomène annexe, secondaire dans le développement de l'écriture, mais de la prise en considération d'un de ses traits définitoires fondamentaux : elle est une organisation de l'espace¹¹.

L'énoncé écrit cesse donc de se déployer dans un espace à une dimension (induisant des relations exclusivement linéaires) mais investit un espace à deux dimensions au moins (induisant des relations tabulaires). Cet espace à deux (ou à trois) dimensions¹² permet une aperception simultanée, mais est toutefois orienté (et animé) par des relations linéaires. La particularité de l'espace écrit réside dans cette ambivalence : il est le champ où se déploient à la fois des relations tabulaires et des relations linéaires¹³. Et l'écriture rend co-présentes dans un énoncé unique des formes relevant d'organisations matérielles distinctes.

Cette intermédialité a pour conséquence que l'écriture assume fatalement des fonctions non-linguistiques : elle est à la fois une sémiotique linguistique et une sémiotique de l'espace (au même titre que celle qui est à l'œuvre dans le dessin, le plan, l'organigramme, le diagramme, la carte, la maquette). L'intermédialité fait partie de sa définition, et c'est de son caractère spatial que l'écriture tire sa relative autonomie, qu'il faut à présent envisager

4. La conception autonomiste

Me référant à l'évolution de la science linguistique au début du XXe siècle, je notais le tropisme de celle-ci pour la langue parlée. Ce tropisme allait avoir un effet pervers et un effet heureux, exposais-je déjà en 1992 dans l'article liminaire d'un numéro du *Français moderne* consacré au thème *Écriture et orthographe* (Klinkenberg, dir., 1992). Effet pervers : pendant longtemps, la langue écrite a été décriée d'intérêt secondaire, voire interdite d'étude linguistique. Interdiction sans appel ? Voire. Soulignons le début de la phrase de Saussure que j'ai citée d'entrée de jeu : « Langue et écriture sont deux systèmes distincts ». C'est bien l'idée ici exprimée qui a eu par la suite un effet heureux : quand la voie s'est libérée pour une théorie de la langue écrite — timidement dès les années 1960¹⁴, mais plus résolument depuis trois décennies —, l'idée d'une relative autonomie des deux codes¹⁵ avait préparé les esprits à envisager une sémiotique de la langue écrite, qu'on allait cesser de voir comme une simple servante de la langue orale, et qu'on allait envisager pour elle-même.

Après avoir été minoritaire tout au long de l'histoire occidentale, comme le montrent les travaux de Anne-Marie Christin, et même si elle est toujours largement méconnue des linguistes, cette conception autonomiste a aujourd'hui conquis beaucoup d'adeptes.

Cette posture part d'un refus. Celui de la position glossographe, pour l'occasion parfois caricaturée : les autonomistes refusent que l'écriture soit simplement « un système de signes dérivés par rapport au système de signes premiers, que serait la langue parlée » (Luce Fontaine-De Visscher, 1969 : 465) et s'élèvent contre le préjugé tenace consistant à proclamer les caractères intrinsèquement supérieur et indépassable de la solution alphabétique, préjugé dont ont été victimes en effet un certain nombre d'historiens de l'écriture¹⁶.

Notons que cette posture est davantage anthropologique ou philosophique que linguistique ou sémiotique : elle ne part pas d'une analyse critique de la position hétéronomiste menée avec les instruments dont je viens de me servir.

L'avère positif de cette contestation est que l'autonomisme voit prioritairement l'écriture dans ses rapports avec la perception spatiale. Et c'est ici le lieu de rappeler que pour Jacques Derrida, il y a

écriture dès qu'il y a « inscription durable d'un signe » ; *l'écriture est « capacité de signe comme telle »* (Luce Fontaine-De Visscher, 1969 : 474).

Ce n'est certes pas un spécialiste de la sémiotique visuelle qui va nier que l'image a été refoulée dans notre épistémè, et qui boudera le plaisir qu'il éprouve à voir reconnue la dimension imagière de l'écriture. Mais, comme on va le voir, le linguiste en moi devra se montrer sévère pour les enthousiasmes de certains autonomistes...

Commençons par rappeler que les descriptions autonomistes de l'écriture sont assez hétérogènes. On peut en effet aisément y distinguer les illustrations de deux tendances : l'autonomisme radical et l'autonomisme relatif.

4.1. Critique de l'autonomisme radical

L'autonomisme radical est particulièrement bien illustré par les travaux de Roy Harris (1995). Ce dernier pose que l'écriture présente, à côté des classiques « formes glossiques », ce qu'il appelle des « formes non glossiques » : la notation musicale, la notation mathématique, voire les schémas de pas que l'on trouve dans les manuels de danse.

Le postulat de l'existence de ces formes non glossiques de l'écriture se justifie par le cadre d'une « sémiotique intégrationnelle », pour laquelle la communication humaine consiste en « l'intégration contextualisée des activités humaines au moyen de signes ». En particulier, Harris note que le signe écrit apparaît toujours en compagnie d'objets matériels et de procédés technologiques dont la fonction consiste principalement (sinon exclusivement) à servir de contexte au message écrit, et qui lui donnent son sens. C'est au nom de cette intégration que l'auteur récuse la thèse glossographe : le matériau linguistique ne devient écriture que dans ce cadre étendu, où le support matériel joue un rôle important.

La conception harissienne pose toutefois un double problème de frontières.

Tout d'abord, Harris ne nous dit rien de la façon dont on peut, dans le cadre méthodologique bien vaste qui est tracé, distinguer entre ce qui serait écriture et ce qui ne l'est pas. Car la frontière n'est pas justifiée en droit : pourquoi le privilège offert à la notation musicale ? pourquoi ne pas inclure également dans les écritures non glossiques les quipus incas ? ou le mutanga des Legas du Bas-Zaïre — ces séquences constituées d'une liane à laquelle pendent de petits objets en miniature (paniers, pirogues, instruments de musique...) et qui renvoient à des énoncés parémiologiques — ou encore les tatouages, les symboles relatifs à l'entretien sur les étiquettes des vêtements ?

D'autre part, pourquoi et comment distinguer entre ce qui est « écriture glossique » et « écriture non-glossique », distinction qui réintroduit une partition que l'on semblait vouloir éviter ?

On peut facilement répondre à la première question, en même temps que l'on pointera les raisons qui ont poussé le théoricien à donner le nom d'écriture aux phénomènes désignés, au nom d'une métaphore commode¹⁷ qui ne peut être une justification en droit.

On constate aisément que pour distinguer les écritures des manifestations spatiales qui n'en sont pas, Harris et tous les autonomistes — radicaux ou non — se fondent sur un quadruple critère, dont la logique apparaîtra ci-dessous, mais qui chez eux reste toutefois implicite.

Une écriture serait un système fait de signes (enregistrant de l'information) (i) dont le plan du contenu présente un caractère discret (ii) dont le paradigme constitue un ensemble strict aux éléments en nombre limité, (iii) se combinant de manière répétitive (iv) dans une structure spatiale fixe,

préférentiellement linéaire (le segment de ligne droite par exemple, ou une spirale, comme dans le disque de Phæstos).

Tout système de signes présentant cette quadruple caractéristique pourra alors être dite écriture.

Or de tels systèmes sont évidemment légion : les notations musicale, logique et chimique, certes, mais aussi les quipus et le mutanga, mais également la bande dessinée en tant qu'elle est constituée de séquences de vignettes où reviennent les mêmes personnages et les mêmes objets, mais encore les signes de piste, les plans de métro, les mots croisés, les pièces héraldiques, le drapeau des États-Unis (ou une séquence de drapeaux nationaux devant un grand hôtel), etc.

Voudrions-nous vraiment appeler écriture tous ces phénomènes ? Dans le cas de la page de gauche du livre ici représenté, on peut certes faire l'hypothèse que nous avons affaire à une écriture : non seulement on y trouve les traits formels que l'on vient de rappeler, mais nous savons ce qu'est un livre, et un livre contient en général de l'écriture.

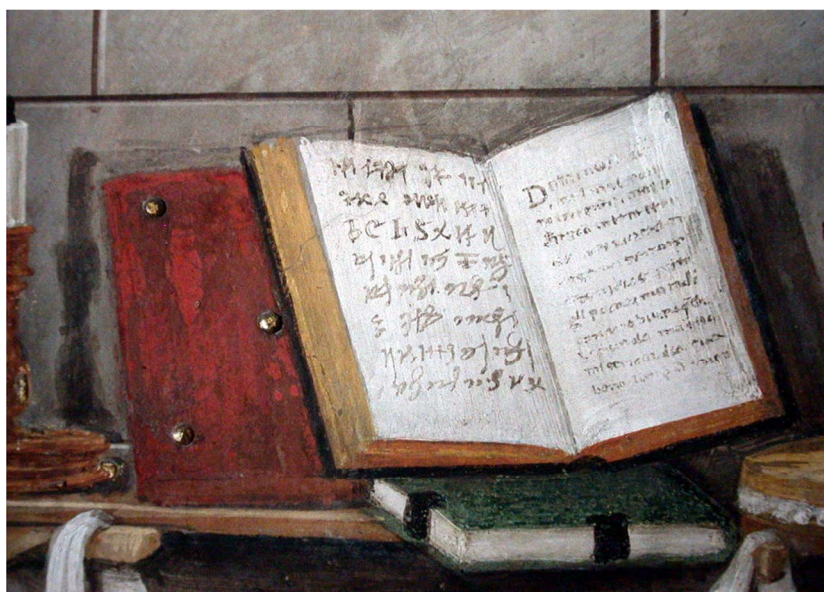


Figure 2. Fragment d'une anonyme peinture italienne

On peut tenir le même raisonnement dans le cas de certaines productions de Yves Klein ou dans le « livrillisible » de Pierre Cordier. Mais parler d'écriture dans les cas des peintures de Henri Michaux, de Julius Bissier, de Victor Vasarely ou de Jacques Calonne paraîtra bien plus hardi, et ce le sera plus encore dans le cas des grilles du jeu d'OXO.

Que l'on parle d'écriture dans tous ces cas est certes un choix. Mais il faut mesurer les conséquences de ce choix. La principale est qu'en définitive, la conception autonomiste radicale tend à résorber sinon tout le sémiotique — comme le suggère Derrida — au moins la plupart des sémiotiques spatiales dans le concept d'écriture. Et l'on voit mal ce que l'on gagne à pratiquer une telle fuite en avant¹⁸.

4.2. Critique de l'autonomisme relatif

4.2.1. Le maintien du contact avec la langue

Qui voudrait ne pas consentir à cet élargissement vertigineux, dont l'utilité n'est pas démontrée, et fournir une définition opératoire de l'écriture, a donc ici la liberté de prendre une décision importante : rompre avec l'autonomisme radical, en posant un lien avec la langue — parlée ou non — dans la définition de son objet, ce qui ne préjuge en rien du type de rapport en cause.

On aurait du coup là une réduction considérable du champ de l'écriture, qui permettrait d'en éliminer le jeu d'OXO, les plans de montage électrique et le jeu de piste. On pourrait alors parler d'autonomisme relatif.

C'est la position tenue par Anne-Marie Christin, dont les travaux sont bien connus dans l'aire francophone.

On sait que ses travaux sont fondés sur le « refus de considérer la logique phonétique comme inspiratrice majeure ou presque exclusive de l'écriture » (Tétu, 2013 : 1), et c'est pourquoi nous pouvons ranger Christin dans la catégorie des autonomistes. Mais selon la chercheuse, « l'écriture est née d'un métissage » (2001 : 11) entre la parole et l'image¹⁹, un métissage qui se renforce de nos jours grâce aux jeux les plus contemporains sur le lien entre écriture et image ; ce qui permet « de montrer comment les usagers de l'alphabet que nous sommes sont partis à la reconquête de la lisibilité perdue par cette sorte d'abstraction graphique de la voix » (Christin, 2^e éd. : 13). Le lien avec la langue, présupposé par la métaphore du « métissage » est donc un postulat, et c'est pourquoi l'autonomisme peut ici être qualifié de relatif.

Mais le propos de Christin n'est pas de dépasser la métaphore, et d'analyser le complexe pluricode à quoi aboutit ce métissage — j'y reviendrai — : il est de mettre en évidence « le rôle qu'a joué l'image dans la genèse et dans l'évolution de ce système métissé, rôle que notre culture alphabétique a contribué si obstinément à occulter » (2001 : 11) ; elle entend faire un « pari sur l'image » et sur l'importance de la prise visuelle impliquée par l'écriture » (2001 : 14).

C'est donc à d'autres qu'il revient d'examiner comment les autonomistes envisagent le rapport à la langue, et surtout, à tirer de cet examen des enseignements propres à faire progresser la définition de l'écriture.

Car quand on a dit qu'une condition nécessaire pour qu'un système sémiotique soit une écriture était qu'il « maintienne un lien avec la langue », on n'a encore rien dit : il s'agit de définir la nature de ce lien ou plutôt de ces liens, que j'ai appelés transformation. Des liens qui peuvent être de différentes natures, de sorte qu'il nous faudra décider si oui ou non nous nommerons écritures *tous* les systèmes sémiotiques entretenant un rapport de « métissage » avec la langue.

4.2.2. Quelle pertinence pour deux types d'appariement faits spatiaux-faits langagiers ?

Or on peut à cet égard formuler deux considérations montrant qu'il peut y avoir relation entre un plan de l'expression constitué d'unités spatiales et un plan du contenu constitué d'unités linguistiques sans que l'on doive obligatoirement pour la cause parler d'écriture.

Tout d'abord, constatons qu'il existe des types de messages visuels qui opèrent culturellement comme des *déclencheurs* d'énoncés linguistiques, mais qui ne sont pas le signe, ou le correspondant, de ces énoncés. C'est le cas des objets religieux comme les chapelets ou les chemins de croix, qui sont les supports d'énoncés langagiers. C'est le cas du mutanga. C'est encore le cas de tous les objets qui constituent une aide mnémotechnique, soit en tant qu'objet concret (c'est peut-être ce qu'étaient les tablettes de l'Île de Pâques) soit en tant qu'objet virtuel, présent dans la mémoire (cas de tous les

supports évoqués dans les traités de mnémotechnique). On peut appeler ces signes spécialisés mnémogrammes.

Si l'on devait élargir le concept d'écriture à ces phénomènes visuels, on pourra alors nommer écriture non seulement les rosaires et les mnémogrammes, mais aussi toute occurrence spatiale qui, dans une culture donnée, suscite nécessairement une oralisation, ou qui s'accompagne habituellement d'une oralisation : les rébus, les spectacles de lanterne magique ou de marionnettes, les flip chart et les montages powerpoint, pour ne rien dire du rôle des supporters dans les matchs de football ou de celui des chanteurs dans les chorales.

Bien plus — et c'est la seconde réserve —, on peut observer que tous les énoncés visuels ou spatiaux sont susceptibles de faire l'objet d'une traduction verbale.

C'est bien évidemment le cas avec les pictogrammes, que l'on a souvent été tenté de traiter comme une « écriture narrative ou syntagmatique » dans la mesure où « chaque dessin correspond à un énoncé narratif » (Greimas et Courtés, 1979 : 115). Mais peut-on vraiment parler de « correspondance » s'il s'agit d'un énoncé narratif aux frontières aussi floues que son contenu ?

Prenons les pages que Raymond Queneau a justement intitulées « Pictogrammes ». Celle de gauche est intitulée « Récit d'un voyage en automobile de Paris à Cerbère (en prose) ».

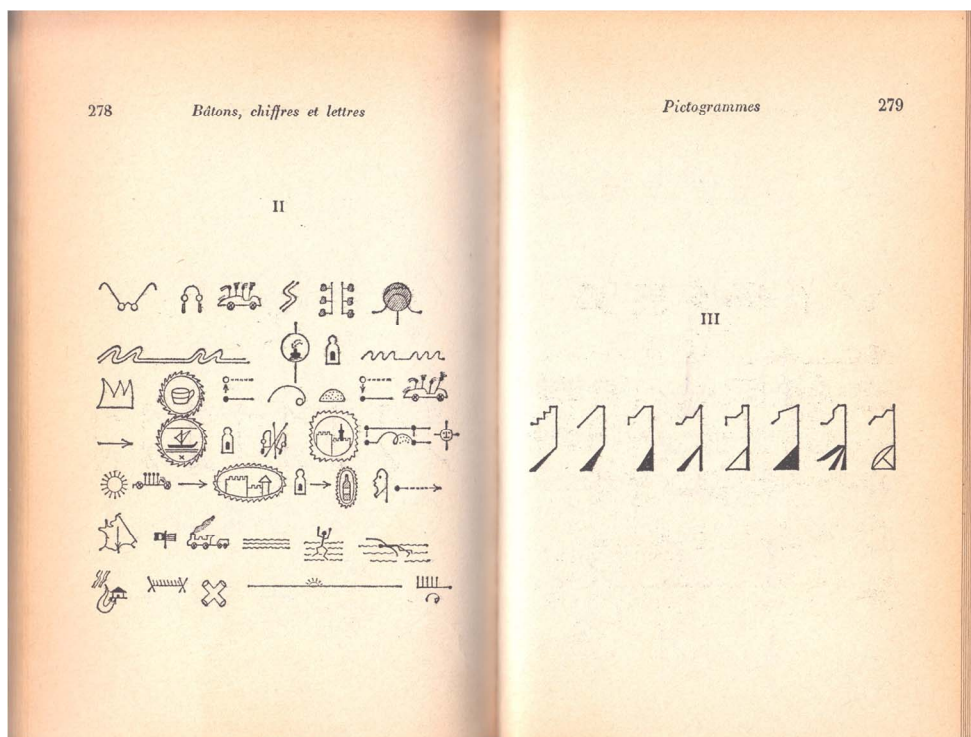


Figure 3. Deux pictogrammes de Raymond Queneau

Celle de droite est intitulée « Ego dum cum ventis litigo », Petrone, LXXXIII (Poème)²⁰. En dehors d'un code qui nous échappe (nous sommes ici dans une situation proche de celle que connaissent ceux qui doivent faire des hypothèses sur le déchiffrement d'écritures inconnues), il est impossible de faire sur cet énoncé des hypothèses sur l'existence d'un rapport stable entre les unités spatiales et les termes latins : il pourrait y en avoir un, mais ce pourrait aussi être l'ensemble de ces unités qui, prises globalement,

renvoie à la totalité de l'énoncé latin. Quant à l'exemple de gauche, il est impossible de savoir si l'énoncé en français est le produit de l'oralisation des unités de la page, ou s'il constitue le simple résumé d'une séquence narrative qui constituerait ladite oralisation.

Prendre en considération de tels objets mènerait à nommer écriture tout système sémiotique pouvant servir soit de support soit de stimulus à une communication orale²¹. Cela pourrait aller jusqu'aux schémas de montage, aux organigrammes, aux œuvres picturales iconiques. Et une fois de plus, c'est tout le sémiotique spatial qui se résorberait dans l'écriture : nouvelle fuite en avant.

4.2.3. Deux traits définitoires

Pour obtenir une définition de l'écriture, il importe donc d'aller plus loin dans l'examen de la nature de la relation entre le plan langagier et le plan spatial, et de formuler de nouvelles différences spécifiques susceptible d'isoler l'écriture au sein de la classe des systèmes sémiotiques prévoyant une articulation du verbal et du spatial.

Ces conditions nécessaires peuvent être au nombre de deux.

a) Une relation systématique. Mais quelle relation systématique ?

Partons d'une proposition avancée par Coulmas (1996 : 555) : selon ce dernier, il y a écriture si le contact est maintenu avec la langue, mais en ce sens que les marques scripturales doivent être « en relation systématique avec les unités de la parole ». On peut reformuler cette intéressante proposition de manière plus rigoureuse : pour qu'il ait écriture, les énoncés scripturaux doivent être clairement être constitués de signes, potentiellement référables à des énoncés performés dans une langue donnée, selon des règles socialisées telles que, tant dans la réception et l'interprétation que dans l'encodage et la confection, des corrélations systématiques — stables et intersubjectives — puissent être observées entre la version écrite et la version oralisée de l'énoncé. On peut ainsi affirmer que même si le système graphique et le système linguistique ont vis à vis de l'autre une certaine indépendance, comme on va l'établir, il faut, pour qu'il y ait écriture (1) qu'il y ait système du côté graphique comme du côté linguistique, et (2) que la correspondance ait elle même un caractère systématique.

La notion d'intersubjectivité ici mobilisée introduit en outre dans la définition de l'écriture une dimension pragmatique qui va avoir son importance. Cette dimension est soulignée par un auteur par ailleurs exagérément glossographe : pour J. Daniels, l'écriture est « a system of more or less permanent marks used to represent an utterance *in such a way that it can be recovered more or less exactly without the intervention of the utterer* » (Daniels, apud Daniels & Bright, 1996 : 4 ; je souligne).

Mais l'important est pour l'instant de noter que l'exigence de correspondance systématique introduite dans la définition implique en corolaire qu'on trouvera nécessairement dans la structure du système graphique d'une écriture des traits rappelant la structure du système linguistique. Une telle organisation est conforme à la définition fournie par la sémiotique, pour laquelle il y a sémiose lorsqu'on a un plan de l'expression en relation systématique de présupposition réciproque avec un plan du contenu.

Et c'est bien ce postulat de systémativité qui explique les positions implicites que nous avons décelées chez les autonomistes radicaux lesquels, lorsqu'ils attribuent le statut d'écriture à un système de signes, trichent dans une large mesure. Tout en prétendant rejeter le rapport à la langue, ils recherchent en effet dans les systèmes de signes approchés les traits rappelant la structure du système linguistique (système de signes présentant un caractère discret, se combinant de manière répétitive dans une structure spatiale fixe). Ce qu'ils appellent écrit est un ensemble d'énoncés faits de signes revenant régulièrement, ce qui est synonyme existence de paradigmes limités, comme dans la langue ; le répertoire de ces signes se caractérise par sa stabilité formelle; lesdits signes connaissent associations régulières, ce qui implique

des règles de combinaisons comparables à celles de la syntaxe d'une langue ; et ils insistent sur l'ordonnement spatial de ces combinaisons récursives.

Avec la notion de systématique, tiendrions-nous enfin une définition opératoire de l'écriture ? Pas encore, car deux objections sautent ici aux yeux.

La première est que, comme on le devine, cette stabilité n'est pas un « tout ou rien » : il y a des degrés dans l'acceptabilité sociale de la contrainte. Il s'ensuit qu'il y a un continuum — et non une solution de continuité — entre les écritures d'une part et les dispositifs spatiaux simplement oralisables de l'autre. D'où la difficulté que l'on éprouve parfois à distinguer, à l'intérieur d'un tout apparemment indifférencié, ce qui est simplement icône, ou liste, ou mnémogrammes, et ce qui est écriture²².

La deuxième objection est que cette définition reste encore trop large.

Si l'on est d'accord avec elle, alors les notations arithmétiques ou de l'algèbre, ou encore les différentes notations de la logique, constituent bien des écritures, écritures, puisqu'elles respectent les conditions de systématique et de stabilité intersubjective. Soient l'exemple des deux expressions (synonymes) suivantes :

$$\left[(\neg c \Rightarrow a) \Rightarrow (\neg a \Rightarrow c) \right] \Rightarrow \{ (\neg c \Rightarrow a) \Rightarrow [(c \Rightarrow a) \Rightarrow a] \}$$

$$\sim c \supset a . \supset . \sim a \supset c : \supset :: \sim c \supset a . \supset : c \supset a . \supset a$$

Figure 4. La notation logique comme écriture ?

On constate que tous les logiciens s'exprimant dans une même langue naturelle énonceront ces phrases selon les mêmes règles de diction (même si cette énonciation est à peine intelligible, les parenthésisations ayant disparu à l'oral). En français, elles s'énonceront : « Si si si une proposition c n'est pas vraie alors une proposition a est vraie, alors si a n'est pas vraie alors c est vraie, alors si si c n'est pas vraie alors a est vraie, alors si si c est vraie alors a est vraie, alors a est vraie ». C'est cet accord qui devrait mériter le nom d'écriture aux notations logiques.

Mais alors, on devrait de même accorder le statut d'écriture à d'autres systèmes de signes. Par exemple au blason. En effet, tout blason sera blasonné de la même manière par un lecteur compétent, de sorte qu'il est conforme à la définition précisée comme plus haut. Un énoncé comme celui-ci

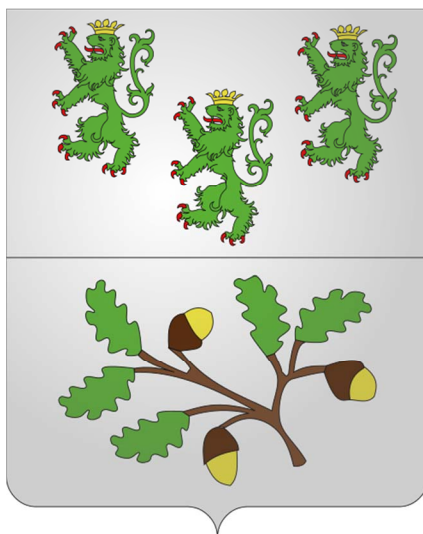


Figure 5. Le blason comme écriture ?

sera toujours, en français, lu de la manière suivante : « coupé ; en chef, d'argent à trois lions de sinople (posés deux et un), couronnés d'or, armés et lampassés de gueules ; en pointe : aussi d'argent, à la (une) branche de chêne au naturel, englandée d'or ». L'oralisation est donc aussi contrainte que dans l'exemple de la notation logique, les variantes possibles étant rarissimes²³. Le blason permet donc lui aussi de « représenter un discours de telle sorte que celui-ci peut être retrouvé plus ou moins exactement sans l'intervention du locuteur ».

b) Un champ d'application de la relation systématique équipollent à celui de la langue

Les exemples de la notation logique et du blason viennent de nous permettre d'établir que, pour préciser la nature de la relation entre le plan langagier et le plan spatial, la condition de référence à des énoncés performés dans une langue donnée, selon des règles socialisées instituant des corrélations stables et intersubjectives, si elle est nécessaire, n'était pas suffisante.

Une seconde condition, pragmatique celle-la, doit être ajoutée à cette condition structurale. Pragmatique, car elle concerne le champ d'application de ces règles.

Les signifiants des codes comme la notation logique ou le blason sont de toute évidence destinés à renvoyer des univers sémantiques restreints. Il est donc impossible avec eux de produire des énoncés qui signifieraient « je pense qu'il est temps d'aller dormir », « entre, veux-tu ? », « ça, alors ! » ou « la température a bigrement baissé ce matin ». Le champ thématique d'une langue est bien plus vaste, au point que certains, poussé par leur patriotisme linguistique, n'ont pas hésité à dire qu'il était universel.

Laissons ce point de côté, mais observons que le rapport systématique étudié doit reposer sur une certaine équipollence entre les champs thématiques susceptibles d'être couverts par l'écriture et la langue. On dira dès lors qu'il n'y a écriture que si le champ d'application du système sémiotique conforme aux exigences formulées tend de surcroît à être le même que celui des énoncés susceptibles d'être performés dans la (ou les) langue(s) naturelle(s) à laquelle (auxquelles) le système d'écriture est liés par les liens institutionnels que l'on a dit²⁴.

Je dis bien : « tend », dans la mesure où à certaines phases historiques, nous le savons, l'écriture a pu renoncer à son universalité potentielle pour se spécialiser au service de domaines thématiques précis, comme la religion ou le commerce.

5. Une définition dialectique de l'écriture

Arrivés au terme de cet examen critique, nous avons touché du doigt les limites *et* de l'autonomisme, qui ne saurait être total, *et* du glossographisme, qui ne saurait l'être davantage. Surtout, nous avons pu énoncer une série de conditions qu'un système sémiotique doit respecter pour pouvoir être dit écriture. Ce sont toutes conditions qui garantissent à la fois le caractère glossique de l'écriture et sa relative autonomie par rapport à la langue orale. La part la plus importante des spécificités de l'écriture lui viennent en effet du double fait qu'elle est articulée à la langue — laquelle présente un caractère de linéarité — tout en présentant un caractère essentiel de spatialité, qu'elle tient à l'origine de son tropisme pour le canal visuel.

Le respect de toutes ces conditions permet d'avancer une définition de l'écriture. Une définition certes complexe, puisqu'elle se refuse la robuste et tentante simplicité des postures polémiques. La voici : *L'écriture est un dispositif pluricodique ayant vocation à un usage général; son plan de l'expression est constitué d'unités discrètes combinables dont la substance est spatiale, unités ordonnées dans un espace perceptible et son plan du contenu comprend des unités linguistiques combinables, ces plans étant appariés selon des règles socialisées telles que, tant dans la réception et l'interprétation que dans l'encodage et la confection, des corrélations systématiques — stables et intersubjectives — puissent être observées entre eux.*

Tous les mots de cette définition comptent :

— On y indique l'existence d'un plan de l'expression qui « comprend des unités linguistiques », et non d'un plan de l'expression « constitué d'unités linguistiques ». Je veux par cette précision ménager la possibilité que l'écriture ait d'autres fonctions, venant se juxtaposer aux fonctions de notation du linguistique : on souligne ainsi la relative autonomie des écritures.

— Mais par ailleurs, selon cette définition, une écriture doit être clairement référable à des énoncés performés dans une langue donnée²⁵. Il s'agit ici d'exclure tous les énoncés simplement susceptibles de faire l'objet d'une oralisation.

— Cette référence doit largement obéir à des règles, telles que la liberté d'exécution (diction) ou d'interprétation (lection) soit canalisée : c'est ce que signifie ici l'adjectif stable (nous retrouvons ici la condition de Daniels : représenter un discours de telle sorte que celui-ci peut être retrouvé plus ou moins exactement sans l'intervention du locuteur).

— Il est question « d'unités discrètes ». Il s'agit ici d'exclure les énoncés complexes et continus²⁶.

— Ces unités se définissent par leur caractère spatial, et non par leur caractère visuel.

— Ces unités sont « ordonnées dans l'espace », et non « ordonnées linéairement » dans l'espace. La linéarité était essentielle pour Saussure, pour qui la ressemblance essentielle entre signe écrit et signe oral était que tous deux étaient non seulement arbitraires, mais aussi linéaires ; (position qui était également celle de Martinet). On a vu au contraire qu'une caractéristique majeure de l'écriture, en tant qu'elle est relativement autonome par rapport au langage oral, est précisément d'être fondée sur des caractéristiques tabulaires et non plus linéaires.

— Enfin on parle d'« unités linguistiques », sans autre précision, et non de « sons » ou « phonèmes » pour éviter de limiter l'écriture aux faits de phonocentrisme et de phonographisme.

À partir d'ici, il s'agit d'énumérer et d'articuler les différentes fonctions, glossiques et non glossiques, dans un ensemble cohérent, prévoyant toutes les configurations possibles, et surtout valable pour toutes les langues du monde. Ce que j'ai déjà esquissé dans un autre travail auquel je renvoie (Klinkenberg, 2005)...

Références bibliographiques

- AAVV, 2001, *La Dimensión plástica de la escritura*, n° spécial de *Tópicos del seminario*, n° 6.
- ANIS, Jacques (dir.), 1983, *Le Signifiant graphique*, n° spécial de *Langue française*, n° 59.
- ANIS, Jacques, 1988, Une graphématique autonome ?, in Catach (dir.), 1988a : 213-223.
- ANIS, Jacques, 2000, « Vers une sémiolinguistique de l'écrit », *Linx* [en ligne], 43, mis en ligne le 21.09.2012, consulté le 20.1.2014. URL : <http://linx.revues.org/1046> ; DOI : 10.4000/linx.1046
- BUYSENS, Eric, 1943, *Les Langages et le discours*, Bruxelles, Office de publicité (= coll. Nationale, 3^e s., 27).
- CARDENAS, Viviana (2001), Lingüística y escritura : la zona visuográfica, in AAVV 2001 : 93-141.
- CATACH, Nina, 1984, Réflexions sur la nature du graphème et son degré d'indépendance, *Liaisons HESO*, 11 : 1-14.
- CATACH, Nina, 1988a (dir.), *Pour une théorie de la langue écrite*, Actes de la Table ronde internationale C.N.R.S.-H.E.S.O., Paris, Éditions du C.N.R.S.
- CATACH, Nina, 1988b, L'Écriture en tant que plurisystème, ou théorie de L prime, in Catach (dir.), 1988a : 243-256.
- CHISS, Jean-Louis, PUECH, Christian, 1983, La Linguistique et la question de l'écriture : enjeux et débats autour de Saussure et des problématiques structurales, in J. Anis (dir.) 1983 : 5-24.
- CHISS, Jean-Louis, PUECH, Christian, 1988, Le Cours de linguistique générale et la « représentation » de la langue par l'écriture, in Catach (dir.), 1988a : 47-55.
- CHRISTIN, Anne-Marie (dir.), 2001, *Histoire de l'écriture* et CHRISTIN, Anne-Marie (dir.), 2012, *Histoire de l'écriture. De l'idéogramme au multimédia*, Paris, Flammarion (= Histoire de l'art).
- COULMAS, Florian, 1996, *The Writing Systems of the World*, Oxford, Basil Blackwell.
- DANIELS, Peter T. & BRIGHT, William (dirs), 1996, *The World's Writing Systems*, Oxford University Press.
- DEFRANCIS, John, 1989, *Visible Speech. The Diverse Oneness of Writing Systems*, Honolulu, University of Hawaii Press.
- DERRIDA, Jacques, 1967, *De la grammatologie*, Paris, Éditions de Minuit (= Critique).
- DUBOIS, Jean, 1965, 1967, 1969, *Grammaire structurale* du français, Paris Larousse (= Langue et Langage).
- ECO, Umberto, 1988, *Le Signe. Histoire et analyse d'un concept*, Bruxelles, Labor (= Media),
- ELLIS, A.W. & YOUNG, A.W., 1988, *Human cognitive Neuropsychology*, Londres, Lawrence Erlbaum.
- FAYOL, Michel et JAFFRE, Jean-Pierre (dirs), 1992, *L'orthographe : perspectives linguistiques et psycholinguistique*, n° spécial de *Langue française*, 95.
- FONTAINE-DE VISSCHER, Luce, 1969, Des privilèges d'une grammatologie, *Revue Philosophique de Louvain*, 3e s., t. 67, 95 : 461-475.
- GREIMAS, Algirdas-Julien et COURTES, Joseph, 1979, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette (= Hachette Université, Série Langage, Linguistique, Communication).
- GROUPE μ, 1992, *Traité du signe visuel. Pour une rhétorique de l'image*, Paris, Le Seuil (= La Couleur des idées).
- HARRIS, Roy, 1995, *Signs of Writing*, Londres, New York, Routledge.
- JAKOBSON, Roman, 1976, *Six leçons sur le son et le sens*, Paris, Éditions de Minuit (= Arguments).
- JAKOBSON, Roman, 1963, *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit.
- KLINKENBERG, Jean-Marie (dir.), 1992a, *Écriture et orthographe*, n° spécial de *Le Français moderne*, t. LX, 1992, n° 2 : 129-268.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 1992b, Diction, leçon : chou vert et vert chou ?, in Klinkenberg (dir.), 1992a : 225-231.
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 2000, *Précis de sémiotique générale*, Paris, Le Seuil (= Points).
- KLINKENBERG, Jean-Marie, 2005, Vers une typologie générale des fonctions de l'écriture. De la linéarité à la spatialité, *Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, t. XVI, n° 1-6, pp. 157-196.

- MARAZZI, Massimo, à paraître, in *La Langue à l'épreuve de l'écriture. Quelle place pour les théories de l'écriture dans les sciences du langage ?*, Paris, Journée Conscila, 24 janvier 2014, actes à paraître.
- ROELTGEN, David P., HEILMAN, Kenneth M., 1984, Lexical Agraphia: further Support for the two-system Hypothesis of linguistic Agraphia, *Brain*, 107 : 811-827.
- TESTENOIRE, Pierre-Yves, à paraître, « Le langage est une institution SANS ANALOGUE (si l'on y joint l'écriture) » : quelle pensée de l'écriture chez Saussure ?, in *La Langue à l'épreuve de l'écriture. Quelle place pour les théories de l'écriture dans les sciences du langage ?*, Paris, Journée Conscila, 24 janvier 2014, actes à paraître.
- TETU, Jean-François, C.R. de « Anne-Marie CHRISTIN (dir.), *Histoire de l'écriture. De l'idéogramme au multimedia* », *Questions de communication* [En ligne], 22, 2012, mis en ligne le 12.11.2013, consulté le 16.1.2014. URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/6993>
- TRAGER, George Leonard, 1974, Writing and writing systems, in T. Sebeok (dir.), *Current Trends in linguistics*, XII, Paris, La Haye, Mouton.
- VACHEK, Josef, 1939, Zum Problem der geschriebenen Sprache, *Travaux du Cercle linguistique de Prague*, 8 : 86-93 (trad. fr. : Contribution au problème de la langue écrite, *LINX*, 12, 1985 : 7-23).
- VACHEK, Josef, 1973, *Written language. General Problems and Problems of English*, La Haye, Mouton (= Series critica, 14).
- WINAND, Jean, 2013, *Aux origines de l'écriture. Les Hiéroglyphes égyptiens*, Bruxelles, Académie royale de Belgique (= L'Académie en poche).

¹ Le présent texte applique les rectifications de l'orthographe de 1990, recommandées par toutes les instances francophones compétentes, dont l'Académie française.

² Car les positions qui s'expriment dans les notes manuscrites sont bien plus nuancées (cfr Testenoire, à paraître). Sur Saussure et l'écriture, voir aussi Chiss et Puech, 1983 et 1988.

³ « La raison d'être du graphème bêta consiste à désigner le phonème b, et tout autre graphème remplit une tâche similaire. L'image graphique fonctionne comme signifiant et le phonème comme son signifié » (Jakobson, 1976 : 78).

⁴ en recourant à une terminologie largement diffusée par Umberto Eco (cfr Eco, 1988 et Klinkenberg, 2000).

⁵ Le processus de mise en œuvre de l'orthographe est le plus souvent nommé « écriture », ce qui laisse subsister dans la terminologie linguistique l'homonymie fâcheuse dont le mot souffre dans la langue courante : le mot désigne en effet (1) une sémiotique et (2) le processus dont il vient d'être question. Pour désigner les processus d'appropriation et de production de l'écrit, Catach (1984) propose les termes de lection et de diction, que j'ai adoptés (cfr Klinkenberg, 1992b).

⁶ Chez Fayol et Jaffré, c'est tout le processus de la voie phonologique qui est appelé « assemblage ».

⁷ Solutions dont on peut même se demander dans quelle mesure il est utile de les distinguer : il n'est question ici que de degrés, ce qui est d'ailleurs conforme au cadre général de la pensée de Catach.

⁸ Ce qui — soit dit en passant — justifie une prise en considération des canaux, qui était jusqu'à nos jours largement refusée par la sémiotique (cfr Klinkenberg, 2000).

⁹ Ce qui ne signifie pas qu'elles font l'objet d'un traitement linéaire : leur simultanéité est en tout cas assurée par la mémoire.

¹⁰ Harris (1995), à qui nous allons revenir longuement, récuse également la pertinence du trait « visuel », et souligne vigoureusement (chap. 6) que le substrat matériel essentiel de l'écriture n'est pas visuel mais bien spatial. Mais en plusieurs endroits, il prend de facto le critère de visualité en considération (par exemple en avançant — au chapitre 17 — que les sillons des disques ou les pistes magnétiques constitueraient une écriture si l'œil humain pouvait les lire).

¹¹ Bloomfield, qui affirmait pourtant la dépendance de l'écriture par rapport à la langue orale, avait eu une prescience aigüe de cette spécificité (cfr Chiss et Puech, 1983 : 22-23).

¹² L'espace scriptural bidimensionnel est éventuellement récurrent : la page est un espace à deux dimensions, mais dans le livre ou le codex, cet espace se répète le long de la troisième dimension.

¹³ Notons que la spatialité de l'écriture peut à son tour être transmutée à la faveur de certains changements de canaux. C'est le cas avec le morse sifflé : par rapport au morse écrit, on peut dire qu'il est fondé sur un équivalent sonore, et donc linéaire, des traits qui étaient restés linéaires dans sa manifestation écrite (longueur des éléments manifestés — segments de droite ou espaces vides — et alternance des segments et des vides).

¹⁴ Dans la première livraison de sa *Grammaire structurale du français* (1965), Dubois distingue explicitement l'écrit et l'oral, comme étant régis par deux codes spécifiques.

¹⁵ Facteur explicatif sans doute plus décisif que l'hypothèse d'un mécanisme retour de balancier, invoquée par Fayol et Jaffré : « En réaction contre un oral devenu hégémonique, on a assisté au développement de travaux sur l'orthographe » (1992 : 3).

¹⁶ La prétention du modèle alphabétique avait déjà été dénoncée par Nina Catach, depuis un point de vue hétéronomiste (1988b : 250-251).

¹⁷ Que toutes les disciplines ne font pas. On parle par exemple de « notation musicale », l'expression « écriture musicale » ayant un sens distinct.

¹⁸ C'est ce que suggéraient déjà Greimas et Courtés dont le pessimisme face à la posture derridienne n'a rien perdu de son actualité : « Victime de son succès (...) le concept d'écriture s'est volatilisé pour une bonne part et reste, malgré ses promesses, d'une efficacité opératoire extrêmement faible » (1979 : 115). Ils s'exprimaient à propos de la sémiotique littéraire, mais leur propos est aisément transposable à l'objet dont nous nous occupons ici.

¹⁹ Thèse à quoi tout ce qu'on sait sur la genèse des écritures permet de souscrire, ceci soit dit en passant. Voir en particulier les travaux récents sur la genèse de l'écriture égyptienne (Winand, 2013).

²⁰ Trad. : « Tandis que je lançais ma plainte à tous les vents » (Satiricon). Dans *Bâtons, chiffres et lettres*, éd revue et augm., Paris, Gallimard, 1965 (= Idées) : 278-279.

²¹ N'était la spatialité, ce serait le cas de presque tous les autres énoncés relevant de n'importe quelle sémiotique. Seraient ainsi des manifestations scripturales les énoncés dans une langue A lorsqu'ils sont la traduction d'énoncés produits dans une langue B, ou les énoncés de toute autre sémiotique dans la mesure où ils peuvent recevoir un interprétant verbal : le geste, par exemple.

²² Une fois de plus, l'histoire de l'écriture montre l'importance de ce magma indifférencié : Winand (2013) nous fait ainsi voir un stade où les images peuvent, comme toutes les images, être supports d'un récit. On surprend ensuite certaines de ces images au moment où elles sont l'objet d'une double force de stabilisation. D'une part, on voit les formes de ces icônes se fixer peu à peu, mais surtout commencer à faire système. De l'autre, on voit se manifester le besoin de préciser la référence de l'image : l'inventeur d'écriture est quelqu'un qui veut non seulement communiquer des événements relatifs à un roi, ou à un temple, mais veut également faire comprendre qu'il s'agit de *ce roi-là*, de *ce temple-là*. Comment mieux le faire en arrachant l'image à son statut indifférencié, en lui donnant une valeur de plus en plus conventionnelle, qui lui permettra de dire ce que les images ne peuvent pas signifier : une date, un nom propre ? On assiste ainsi à la création de valeurs linguistiques (par exemple phonétiques dans le cas de l'écriture égyptienne, mais aussi morphologiques dans d'autres écritures, comme la nôtre) à partir de phénomènes spatiaux.

²³ Ce sont les options que nous présentons entre parenthèses : possibilité d'omettre le syntagme « posés deux en un » (cette disposition étant par défaut celle de trois pièces) ; possibilité d'alterner dans certains cas les articles défini et indéfini.

²⁴ Je rencontre ici le point de vue de N. Catach selon qui, pour être une écriture, un système sémiotique doit permettre de « communiquer *n'importe quel message* construit d'une certaine ampleur » (1988b : 258) ainsi que celui de J. DeFrancis (1989 : 5), qui distingue « écriture complète » et « écriture partielle » sur la base de ce critère thématique : « Partial Writing is a system of graphic symbols that can be used to convey only some thought. Full Writing is a system of graphic symbols that can be used to convey any and all thought ».

²⁵ Je dis « clairement référables » et non « univoquement référables ». Comme pas mal de systèmes de signes, l'écriture tolère évidemment l'ambivalence et l'ambiguïté.

²⁶ Ce que ne fait pas Trager (1974) lorsqu'il définit l'écriture comme un « système conventionnel de marques ou de dessins ou d'artefacts analogues qui représentent les énoncés d'une langue ». Une telle définition pourrait inclure les systèmes d'oralisation visés au point 2 de ma définition.